

Demande de remboursement des sommes payées au titre des droits différenciés de l'année 2024/2025 depuis le 1^{er} avril 2025.

Conformément à la délibération du conseil d'administration de l'Université de Strasbourg du 30 septembre 2025. Les étudiants extracommunautaires qui se sont acquittés, au titre de l'année universitaire 2024/2025, de tout ou partie des droits différenciés après la date du 1^{er} avril 2025, peuvent solliciter un remboursement des sommes effectivement payées après cette date.

Pour cela, il convient d'être inscrit dans une formation de l'université de Strasbourg pour l'année universitaire 2025/2026 à la date de la demande et d'envoyer le présent formulaire ainsi que la pièce demandée impérativement avant le **31 octobre 2025, minuit**, à l'adresse, suivante : droits-differencies-2024-2025@unistra.fr

Informations relatives au demandeur :

Nom :

Prénom :

Numéro d'étudiant :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Formation d'inscription au titre de l'année 2024/2025 :

Mention de Master :

Parcours :

Formation d'inscription au titre de l'année 2025/2026

Diplôme :

Mention :

Parcours :

Montant des droits différenciés acquittés après le 1^{er} avril 2025 :

Date(s) de paiement :



Attention, seules les sommes effectivement versées après le 1^{er} avril 2025 peuvent faire l'objet d'un remboursement

En plus du présent formulaire renseigné, merci de fournir obligatoirement **un RIB original aux références bancaires de la personne ayant effectivement procédé au paiement.**

Le présent formulaire et le RIB doivent être envoyés avant le 31 octobre 2025, minuit à l'adresse suivante : droits-differencies-2024-2025@unistra.fr

Je soussigné _____ demande, conformément à la délibération du conseil d'administration de l'université de Strasbourg du 30 septembre 2025, le remboursement des droits différenciés acquittés après le 1^{er} avril 2025 pour un montant de _____ euros.

Signature